

Décharge 2006 : Agence européenne pour la sécurité des aliments

2007/2059(DEC) - 30/03/2007 - Document de base non législatif

OBJECTIF : présentation des comptes définitifs de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) pour l'exercice 2006.

CONTENU : le présent document propose un état des lieux chiffré des dépenses de l'Autorité pour l'exercice 2006. Il indique que le budget définitif de l'Autorité se monte à 40,2 Mios EUR en 2006 (contre 36,9 Mios EUR en 2005) constitué à 100% d'une subvention communautaire.

En termes d'effectifs, l'Autorité, dont le siège se situe à Parme (Italie) compte officiellement 250 postes dont 173 effectivement pourvus + 57 autres emplois (contrats auxiliaires, experts nationaux détachés, agents locaux), soit 230 personnes assumant des tâches opérationnelles ou administratives. Les dépenses de personnel ont représenté 17,238 Mios EUR (crédits définitifs payés).

Les activités 2006 de l'Autorité peuvent se résumer comme suit :

- sur les 323 demandes d'avis scientifiques adressées à l'EFSA en 2006, 132 avis et 4 rapports ont été adoptés et publiés. Ces avis couvraient de nombreux domaines relevant de la compétence des 9 groupes scientifiques, parmi lesquels les plantes aromatiques, les organismes génétiquement modifiés (avec l'OMS), l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) ou l'encéphalopathie spongiforme transmissible (EST) ;
- la communication des risques au public et les activités de l'EFSA en général sont largement reconnues avec plus de 4.600 articles faisant état des travaux scientifiques de l'EFSA. Les consultations du site internet de l'EFSA ont augmenté, avec 1,33 million de visites, et 12.200 personnes étaient abonnées à *EFSA Highlights*. La coordination de la communication des risques a été renforcée grâce au forum consultatif et aux ateliers organisés ;
- la mise en réseau de l'EFSA avec les parties intéressées, les autorités nationales ainsi que d'autres institutions a été intensifiée au moyen de certaines activités, notamment un collège s'adressant aux parties intéressées et des programmes destinés aux nouveaux pays membres ou aux pays candidats. Le collège consultatif s'est réuni à 5 reprises afin de travailler en réseau avec les autorités nationales sur des thèmes précis comme la coordination en cas de scénario de crise ou l'intensification de l'utilisation de l'extranet reliant les autorités nationales, la Commission et l'EFSA ;
- concernant l'évaluation de l'EFSA réalisée en 2005, le conseil d'administration a remis ses recommandations pendant l'été 2006; celles-ci ont été mises en œuvre depuis lors.

À noter que la publication complète des comptes de l'Autorité figure à l'adresse suivante : http://www.efsa.europa.eu/en/about_efsa/efsa_funding/accounts.html